

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 août 2024

Salle du Conseil Municipal 19 h 00

Date de la convocation : 19 août 2024

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, TERRANOVA Philippe.

Conseillers absents : GERARD Francine, POJOLAT Romain, RABY Sylvie, SOUILLER Nicole (pouvoir à Emmanuel GONTHIER)

Secrétaire de séance : Claude JACOB

Ordre du jour :

- Signature de la convention de Financement des Travaux d'Eclairage Public d'intérêt Communal avec le **Territoire d'Energie** – illuminations de Noël.
- Participation financière au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2024
- Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint le maire ouvre la séance à 19 heures 10

Délibération n°1 : Signature de la convention de Financement des Travaux d'Eclairage Public d'intérêt Communal avec le Territoire d'Energie – illuminations de Noël.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le conseil municipal a décidé d'équiper une partie de la commune de décorations de Noël en collaboration avec le Territoire d'Energie et SEMELEC63. Une étude de faisabilité a été réalisée et le conseil municipal a choisi parmi les options proposées.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention qui traduit l'engagement de la commune avec le Territoire d'Energie 63. La convention prévoit une estimation des dépenses de 2800€ HT, le Territoire d'Energie prenant à sa charge un fonds de concours de 1552,40 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Territoire d'Energie et d'effectuer toutes les démarches administratives et comptables qui seront nécessaires à la réalisation du projet.

Délibération n°2 : Participation financière au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le financement du Fonds Solidarité Logement (FSL) est assuré par le Département, une contribution volontaire est demandée aux communes du Puy-de-Dôme selon un barème progressif en fonction du nombre d'habitants par commune.

En 2023, la commune d'ANTOINGT a participé à hauteur de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de donner son accord pour participer et verser une contribution financière de 200 € pour le FSL pour l'exercice 2024.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'agrément concernant la participation au FSL 2024 et effectuer toutes les démarches administratives et comptables qui seront nécessaires.

Questions diverses :

AFAFE : La préétude d'aménagement foncier est en cours, la commission d'aménagement foncier (CCAF) se réunira le 16 septembre 2024 pour décider du périmètre des prescriptions environnementales et de l'opportunité de lancer l'aménagement lui-même.

M. FIGUEIREDO demande pourquoi un coffret électrique, route de Solignat, a été installé en retrait du mur de clôture sur le domaine public. Le maire interviendra auprès d'ENEDIS afin de faire procéder un déplacement de ce coffret.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 h 30.

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage
- Site internet

Le Maire,
Emmanuel GONTHIER

